

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 13

AMENDEMENT

présenté par

M. Cordier, Mme Bonnivard, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Bourgeaux,
M. Juvin, M. Liégeon, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, M. Portier, M. Rolland, M. Pauget,
M. Duparay, M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, M. Taite, M. Di Filippo, M. Boucard et Mme Minard

ARTICLE 2 BIS A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« périodiquement »,

le mot :

« annuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.